

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3934

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modification du tableau des effectifs

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Sécheresse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Brillard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne J.C., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013**Délibération n° 2013-3934**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Modification du tableau des effectifs**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La gestion de la masse salariale s'effectue par centre de responsabilité dont la répartition s'inscrit dans le cadre budgétaire adopté par le Conseil de communauté. Dans ce cadrage, une enveloppe fédérale est prévue afin de faire face, notamment, aux ajustements d'effectifs pour garantir la qualité et la continuité du service public.

1° - Créations d'emplois**Direction générale***Direction de la propreté*

Dans le cadre de la démarche requalification, il est proposé la création de 3 emplois de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques pour assurer des missions :

- d'enquêteur,
- d'agent accueil de la zone de tri et aire de vidage des balayeuses grande capacité (BGC),
- d'assistant base de données.

Ces créations se feront à masse salariale constante.

Délégation générale aux ressources*Direction des affaires juridiques et de la commande publique*

Dans le cadre de la démarche requalification, il est proposé la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés pour assurer des missions d'assistant juridique.

Cette création se fera à masse salariale constante.

Délégation générale au développement économique et internationale*Direction de l'attractivité et des relations internationales (DARI)*

La DARI réunit les missions et activités du service des relations internationales (SRI) et du service attractivité. Elle contribue à porter l'ambition d'inscrire l'agglomération dans la compétition internationale des grandes métropoles.

Afin de parachever l'organisation du SRI, de répondre aux enjeux de rayonnement et d'attractivité de l'agglomération sur la scène européenne, et de faire de la DARI, la direction référente de la Communauté urbaine de Lyon et à la Ville de Lyon sur les affaires européennes, une stratégie Europe de la Communauté urbaine et de la Ville de Lyon a été élaborée et approuvée en comité de direction générale conjoint entre la Communauté urbaine et la Ville de Lyon le 18 décembre 2012.

La nouvelle stratégie Europe proposée a été co-construite avec les délégations, directions ou services de la Ville de Lyon et de la Communauté urbaine.

Sur le plan organisationnel, il est proposé que cette activité renforcée sur les questions européennes se traduise en 2013 par la création d'une cellule Europe au sein du SRI composée de 2 personnes.

Dans cette perspective, une proposition d'avenant à la convention de mise à disposition, à la demande de la Ville de Lyon, a été rédigée. Il a pour objectif principal le transfert d'un emploi vacant en charge des affaires européennes de la Ville de Lyon à la Communauté urbaine afin de mettre en place la cellule Europe. Un cadre A en charge des affaires européennes est déjà en place au sein du SRI.

Le transfert de cet emploi a été présenté au comité technique paritaire du 18 avril 2013. Il est donc nécessaire de procéder à la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs.

Ce nouveau cadre A résidera à Bruxelles.

Considérant qu'il sera appelé à se déplacer ponctuellement entre sa résidence administrative (Bruxelles) et Lyon, il convient de prévoir la prise en charge de ses frais de déplacement.

Lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, il peut être dérogé à la règle du remboursement forfaitaire des frais occasionnés par le déplacement, en procédant aux remboursements aux frais réels.

Il est donc proposé au Conseil de retenir cette possibilité pour :

- les frais d'hébergement en passant commande auprès du prestataire titulaire du marché des déplacements,
- les frais de repas sur présentation des factures.

Cette mesure renvoie au décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001, modifié par le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et des établissements publics.

Cette création se fera à masse salariale constante.

Au sein de la DARI, l'exercice de la compétence tourisme, depuis le 1er janvier 2010, a eu pour conséquence l'organisation croissante d'environ 25 événements accompagnés par an (Lyon welcome attitude, accueil HDV, 40 % CCC, accompagnement communication, opération hosted buyers, etc.).

La direction doit faire face à une montée en puissance du couple "filères prioritaires associé au marketing" qui génère un marketing opérationnel (événementiel, animation du réseau, accompagnement structuration de filières, plaquettes et autres outils de communication).

L'évolution de ces missions nécessite la création d'un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs.

Cette création se fera à masse salariale constante.

Direction des services aux entreprises

La mission numérique est une structure vouée à assurer le développement des technologies de l'information et de la communication sur le territoire de la Communauté urbaine.

Son périmètre d'intervention est organisé suivant 3 axes stratégiques :

- le développement des réseaux très haut débit (infrastructures numériques),
- le développement de filières numériques (jeux vidéo, image en mouvement, édition de logiciel),

- le développement des usages numériques en lien avec les grandes politiques publiques : transport intelligent, ouverture des données publiques, etc.

Pour mettre en œuvre cet axe de travail, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs pour assurer des missions de chef de projet nouveaux usages numériques qui aura 2 principales missions :

- élaborer et suivre la feuille de route nouveaux usages numériques qui s'inscrit dans la stratégie ville intelligente,
- piloter les projets : actuellement 2 projets sont en cours, Living Lab et NFC, ainsi que le pilotage de la convention pour les Interconnectés.

Cette création se fera à masse salariale constante.

2° - Transformations d'emplois

L'évolution de certains services communautaires nécessite la transformation d'emplois.

A l'occasion des recrutements, les profils de postes sont revus lors de l'établissement du cahier des charges et il peut donc s'avérer nécessaire de procéder aux transformations de certains emplois afin de mettre en conformité le grade de l'emploi et le grade de l'agent, à savoir :

Direction générale aux ressources

Direction de la logistique et des bâtiments

Transformation d'un emploi de rédacteur dans le cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, mise en conformité du grade et de l'emploi.

Transformation d'un emploi d'adjoint technique 2° classe dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, mise en conformité du grade et de l'emploi.

Direction des systèmes d'information et de télécommunications

Transformation de 2 emplois d'attaché dans le cadre d'emplois des ingénieurs, mise en conformité du grade et de l'emploi.

Direction générale

Direction de la propreté

Transformation d'un emploi de technicien territorial 2° classe dans le cadre d'emplois des rédacteurs, mise en conformité du grade et de l'emploi.

Direction de la voirie

Transformation d'un emploi d'attaché dans le cadre d'emplois des ingénieurs, mise en conformité du grade et de l'emploi.

Direction de l'évaluation et de la performance

Transformation d'un emploi d'administrateur dans le cadre d'emplois des attachés, mise en conformité du grade et de l'emploi.

Délégation générale au développement urbain

Délégation

Transformation d'un emploi d'attaché dans le cadre d'emplois des ingénieurs, mise en conformité du grade et de l'emploi.

Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Transformation d'un emploi d'attaché dans le cadre d'emplois des ingénieurs, mise en conformité du grade et de l'emploi.

Direction de l'aménagement

Transformation d'un emploi d'attaché dans le cadre d'emplois des ingénieurs, mise en conformité du grade et de l'emploi.

Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Transformation d'un emploi d'attaché dans le cadre d'emplois des ingénieurs, mise en conformité du grade et de l'emploi.

Délégation générale au développement économique et international

Direction du foncier et de l'immobilier

Transformation d'un emploi de technicien principal de 2° classe dans le cadre d'emplois des rédacteurs, mise en conformité du grade et de l'emploi.

Direction des services aux entreprises

Transformation d'un emploi d'attaché dans le cadre d'emplois des ingénieurs, mise en conformité du grade et de l'emploi ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE**1° - Approuve** les créations d'emplois :

Service	N° de poste	Grade	Emploi	Observation
Direction générale				
Direction de la propreté	13532168	adjoint technique 2° classe adjoint technique 1ère classe adjoint technique principal 2° classe adjoint technique principal 1ère classe	assistant de la collecte	démarche requalification

	13532169	adjoint technique 2° classe adjoint technique 1ère classe adjoint technique principal 2° classe adjoint technique principal 1ère classe	assistant logistique polyvalent	démarche requalification
	13532170	adjoint technique 2° classe adjoint technique 2° classe adjoint technique principal 2° classe adjoint technique principal 1ère classe	assistant bureautique	démarche requalification
Délégation générale aux ressources				
Direction des affaires juridiques et de la commande publique	13150031	attaché attaché principal directeur	assistant juridique	démarche requalification
Délégation générale au développement économique et international				
Direction de l'attractivité et des relations internationales	13170087 13170088	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale rédacteur rédacteur principal 2° classe rédacteur principal 1ère classe	chef de projet assistant de communication	Comité technique paritaire du 18 avril 2013 évolution de l'organisation
Direction des services aux entreprises	13170089	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	chef de projet	évolution de l'organisation

2° - Approuve les transformations d'emplois :

Services	N° de poste	Grade actuel	Nouvel emploi	Nouveaux grades	Observations
Délégation générale aux ressources					
Direction de la logistique et des bâtiments	94200025	rédacteur	documentaliste	assistant de conservation assistant de conservation principal de 2° classe assistant de conservation principal de 1ère classe	mise en conformité du grade et de l'emploi
	94541186	adjoint technique 2° classe	opérateur reprographe	adjoint administratif 2° classe adjoint administratif 1ère classe adjoint administratif principal 2° classe adjoint administratif 1ère classe	mise en conformité du grade et de l'emploi
Direction des systèmes d'information et de télécommunications	99180026	attaché	chef de projet technique système information	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	mise en conformité du grade et de l'emploi
	09120073	attaché	chef de projet technique système information	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	mise en conformité du grade et de l'emploi
Direction générale					
Direction de la propreté	94520534	technicien principal 2° classe	assistant de communication	rédacteur rédacteur principal 2° classe rédacteur principal 1ère classe	mise en conformité du grade et de l'emploi
Direction de la voirie	09190039	attaché	chef de projet infrastructures et réseaux	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	mise en conformité du grade et de l'emploi
Direction de l'évaluation et de la performance	02120036	administrateur	chargé de coordination	attaché attaché principal directeur	mise en conformité du grade et de l'emploi

Délégation générale au développement urbain					
Délégation	08600484	attaché	chef de projet urbanisme et aménagement	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	mise en conformité du grade et de l'emploi
Direction de la planification et des politiques d'agglomération	12600505	attaché	chargé de mission environnement	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	mise en conformité du grade et de l'emploi
Direction de l'aménagement	94600047	attaché	chef de projet urbanisme et aménagement	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	mise en conformité du grade et de l'emploi
Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain	99600341	attaché	chef de projet urbanisme et aménagement	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	mise en conformité du grade et de l'emploi
Délégation générale au développement économique et international					
Direction du foncier et de l'immobilier	04170041	technicien principal 2° classe	opérateur foncier	rédacteur rédacteur principal 2° classe rédacteur principal 1ère classe	mise en conformité du grade et de l'emploi
Direction des services aux entreprises	06170062	attaché	chef de projet développement territorial	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	mise en conformité du grade et de l'emploi

3° - Décide que l'indemnisation des frais de déplacement de l'agent qui sera affecté sur le poste de chef de projet chargé des relations européennes et internationales à Bruxelles, s'effectuera sur la base des frais réels.

4° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2013 - compte 6411 et pour les frais de déplacements sur les crédits inscrits au compte 6256.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.